DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 17 décembre 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3900-2014.
Approvisionnements en fourniture et transport de gaz naturel nécessaires pour répondre aux besoins en gaz naturel des consommateurs québécois à moyen et long termes.
Demande logée par l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* invitant la Régie à tenir compte du rapport du BAPE (rendu public le 15 décembre 2014) et de l'annonce du premier ministre (du 16 décembre 2014) sur le gaz de schiste.

Chère Consœur,

Nous sommes très conscients que la Régie se trouve actuellement à l'étape finale de la rédaction de son avis au ministre, ayant même demandé et obtenu une extension de délai pour pouvoir le soumettre d'ici le 19 décembre 2014 (A-0036, B-0002).

Nous sommes également très conscients que, depuis le 24 novembre 2014 (A-0034), la Régie a demandé à tous les participants de ne plus lui soumettre de documents supplémentaires (bien que d'autres participants aient malgré tout continué de lui en transmettre quelques uns).

Nous invitons toutefois respectueusement le Tribunal à tenir compte, dans son avis au ministre, de deux évènements majeurs, se situant au cœur de son mandat dans ce dossier et survenus au cours des deux derniers jours :

- Le rapport du BAPE sur le gaz de schiste (**BAPE**, *Rapport 307. Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, le 28 novembre 2014, rendu public le 15 décembre 2014 http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape307.pdf) et

- L'annonce subséquente de Monsieur le premier ministre Philippe Couillard (**RADIO-CANADA**, *Pas d'exploitation du gaz de schiste au Québec, affirme Philippe Couillard*, le 16 décembre 2014, http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/12/16/001-couillard-gaz-schiste-bape.shtml).

Le BAPE, dans son rapport, conclut en effet *« **qu'il n'est pas démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent avec la technique de fracturation hydraulique, serait avantageuse pour le Québec** »* (page 397). Le BAPE arrive à cette conclusion non seulement en raison des risques environnementaux potentiels et de l'incertitude qui persiste quant à ceux-ci et du manque d'acceptabilité sociale, mais également pour des motifs économiques, dont certains rejoignent les représentations soumises par SÉ-AQLPA auprès de la Régie au présent dossier :

> *La commission d'enquête constate que, sur la base des estimations du potentiel de récupération du gaz de schiste et sur la base du scénario de développement 4 (corridor 2), la production de gaz naturel des basses-terres du Saint-Laurent **pourrait dépasser la consommation du Québec pendant plusieurs années, et ce, même avec un rythme de déploiement de seulement 250 puits par année. Une partie de la production devrait donc être exportée**. [p. 433]*
>
> *La commission d'enquête constate que, selon l'analyse avantages-coûts de l'Évaluation environnementale stratégique, les prix du gaz naturel projetés par l'Energy Information Administration des États-Unis, soit un prix moyen d'environ 5,92/Kpi^3 pour les 35 prochaines années, **ne permettraient pas d'assurer la rentabilité de l'exploitation du gaz de schiste au Québec**. [p.434]*
>
> *La commission d'enquête constate que, selon l'analyse avantages-coûts de l'Évaluation environnementale stratégique, un prix cible de 6,76 $/Kpi^3 (scénario 3) et 7,84 $/Kpi^3 (scénario 5) serait nécessaire pour assurer la rentabilité de l'industrie. **Ces prix cibles requis sont supérieurs aux projections de prix de l'Energy Information Administration des États-Unis pour les 35 prochaines années**, qui correspondent à un prix moyen d'environ 5,92 $/Kpi^3. [p.434]*
>
> *L'organisme Stratégies énergétiques évoque une entente entre plusieurs distributeurs gaziers canadiens qui pourrait faire en sorte que **Gaz Métro ait à payer un coût de transport pour le gaz qu'il distribue, même s'il est produit au Québec** (DM111, p. 17 à 22). Ainsi, il se pourrait que cette entente « rende non compétitif le gaz de schiste québécois pour Gaz Métro, qui pourra alors préférer continuer avec ses sources d'approvisionnement déjà existantes à Dawn et en Alberta », poursuit l'organisme (ibid., p. 20) [p. 86]*
>
> *La commission d'enquête constate que l'entente entre TransCanada Pipelines et les distributeurs de gaz prévoit que toute production de gaz naturel au Québec supérieure à 5 % de la consommation de gaz naturel du Québec **se verrait imposer une pénalité équivalente au coût moyen de transport du gaz naturel entre le terminal de Dawn et le réseau québécois**. [p. 432]*

 La commission d'enquête constate qu'en raison du projet d'entente entre Gaz Métro et TransCanada, lequel est déjà approuvé par la Régie de l'énergie du Québec (sic!) et est présentement soumis pour approbation à l'Office national de l'énergie, ***les entreprises gazières produisant du gaz au Québec ne toucheraient vraisemblablement pas de prime de proximité aux marchés pour le gaz destiné aux consommateurs du Québec****. [p. 433]*

 La commission d'enquête constate que les estimations des volumes de gaz récupérables dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent sont relativement modestes en comparaison des évaluations des réserves de plusieurs autres régions productrices. ***Ces volumes de gaz récupérables seraient vraisemblablement réduits en raison de l'exclusion de la majorité du corridor 1****. [p.433]*

 La commission d'enquête constate que l'analyse avantages-coûts de l'Évaluation environnementale stratégique ***n'a pas inclus le coût des unités d'émission de gaz à effet de serre*** *dans les coûts d'exploitation variables de l'industrie. [p.434]*

Pour plusieurs organisations, ***les émissions de GES de l'industrie du gaz de schiste ont été sous-évaluées****, car le facteur de potentiel de réchauffement planétaire du méthane a fait l'objet d'une révision à la hausse depuis la fin de l'ÉES (Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, DM113, p. 18 ; Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, DM89, p. 10 ; M. Patrick Bonin, DT19, p. 46). L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) s'exprime ainsi : « la sous-estimation du potentiel de réchauffement planétaire du méthane aboutit à la sous-estimation des émissions québécoises d'un facteur de 1,71 sur l'horizon de 100 ans et d'un facteur 4,14 fois sur un horizon de 20 ans. C'est donc majeur » (DM102, p. 9). // En mentionnant que les émissions fugitives représentent un des principaux facteurs de contribution aux gaz à effet de serre, l'AQLPA ajoute qu'un taux moyen de 3 % a été utilisé alors qu'on en a observé des plus élevés aux États-Unis (ibid., p. 15). L'industrie considère, par contre, que les taux d'émissions fugitives sont surestimés, car il existe aujourd'hui des solutions technologiques et de bonnes pratiques susceptibles de les limiter (Association canadienne des producteurs pétroliers, DM55, p. 4 ; Société d'énergie Talisman inc., DM126, p. 39 et 40). // Enfin, quelques organismes mentionnent que* ***les émissions post-fermeture des puits n'ont pas été comptabilisées dans le calcul des gaz à effet de serre*** *(Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, DM113, p. 18 ; Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, DM102, p. 8). Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches ajoute que ces émissions pourraient être importantes dans un contexte de vieillissement des puits et de l'augmentation du risque de migration de gaz (DM89, p. 8 et 9). Le représentant de Greenpeace souligne que plusieurs études mentionnent que les fuites des puits de gaz conventionnels augmentent avec le temps, mais*

que peu d'études existent à ce sujet pour les puits de gaz non conventionnels (M. Patrick Bonin, DT19, p. 47 et 48). Un citoyen s'inquiète de ce qu'il adviendra des volumes de gaz qui restent dans le sous-sol fracturé après la fermeture des puits. Il estime que le processus géologique de la migration du méthane « se poursuit pendant un temps incommensurablement plus long que la durée de vie technologique de ces puits bouchés » (M. Marc Durand, DM99, p. ii). [pp. 70-71]

*La commission d'enquête constate qu'à court et à moyen termes, **l'enjeu principal** en matière de sécurité d'approvisionnement en gaz naturel pour le Québec est l'accès aux infrastructures de transport pour le gaz destiné au Québec, plutôt que la capacité de production à l'échelle nord-américaine. [p. 432]*

***Le processus entourant l'évaluation environnementale stratégique a également été critiqué**. Certains trouvent que la composition de son comité manquait d'objectivité en raison de la présence de représentants de l'industrie et de l'absence de représentants de groupes environnementaux (M. Marc St-Cyr, DM15, p. 3 ; Stratégies énergétiques, DM111, p. 2 ; Mme Lise Houle, DT18, p. 21). […] De plus, un organisme déplore que le rapport synthèse de l'ÉES minimise ou omet de mentionner des enjeux et des risques bien réels dont font état les études [N.D.L.R. : que le rapport-synthèse de l'ÉES cite pourtant] (Stratégies énergétiques, DM111, p. 2). [pp. 58-59]*

Suite à la publicisation de ce rapport du BAPE, Monsieur le premier ministre Philippe Couillard a déclaré à Radio-Canada le 17 décembre 2014 : *«Je crois de toute façon qu'il n'y a pas grand intérêt à développer cette ressource, uniquement sur le plan économique et financier. De toute façon, l'acceptabilité sociale n'est pas là*. *« Actuellement, je ne vois pas l'intérêt de développer ça. »* (**RADIO-CANADA**, *Pas d'exploitation du gaz de schiste au Québec, affirme Philippe Couillard*, le 16 décembre 2014, http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/12/16/001-couillard-gaz-schiste-bape.shtml).

L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* invitent donc respectueusement la Régie à tenir compte de ces deux informations fondamentales, devenues publiques les 15 et 16 décembre 2014 aux fins de son avis au ministre.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

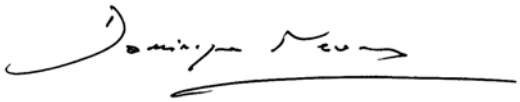

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*